



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017

N°47/03/2017 : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE VICTOR BRUN - EXPOSITION "PRESQUE DISPARUES ? PRESQUE REVENUES ? DES ESPECES SUR LISTES ROUGES" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DES SCIENCES NATURELLES DE TARN ET GARONNE

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Muséum d'Histoire Naturelle Victor Brun souhaite s'associer avec la Société des Sciences Naturelles de Tarn et Garonne (SSNTG) pour organiser une exposition temporaire dans les salles d'exposition permanente du Muséum, du 12 mai au 20 décembre 2017.

Elle a pour titre : « **Presque disparues ? Presque revenues ? Des espèces sur listes rouges** » et a pour objectif de faire le point sur quelques espèces menacées de notre territoire et sur les programmes visant à les protéger ou à restaurer leur population.

Loin d'être exhaustive, cette exposition est surtout l'occasion de s'interroger sur la possible 6^e extinction de masse que notre planète est peut-être en train de vivre.

Dans ce cadre, la SSNTG et Le Muséum souhaitent produire cette exposition temporaire ainsi qu'un programme d'animations autour de l'exposition : conférences, projection-débats, livret pédagogique, ateliers enfants, visites guidées.

Ce sera l'occasion de faire connaître au public des espèces en danger, et peu médiatisées telles que la Moule perlière ou encore la Grande alose, mais aussi d'aborder des problématiques plus connues telles que la présence de l'ours dans les Pyrénées ou encore le retour du Faucon pèlerin dans les milieux urbains.

D'un point de vue plus général, l'exposition souhaite mettre en lumière le travail d'établissement des listes rouges d'espèces menacées et les actions organisées pour protéger des espèces dont le déclin est le plus souvent dû aux activités humaines.

Ce premier partenariat fort avec la SSNTG, association dynamique basée à Montauban, est le point de départ de nombreux autres, avec les mêmes objectifs : faire découvrir les collections du Muséum et sensibiliser le public à la biodiversité qui les entoure.

Budget estimé de l'opération pour la Ville : 3 775 € HT

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de signer la convention de partenariat pour la production de l'exposition temporaire : « **Presque disparues ? Presque revenues ? Des espèces sur listes rouges** ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le : **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

